GUIDE

MARS 2026

Opco ep

OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES
DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

SALARIÉ

L'ENTRETIEN DE **PARCOURS PROFESSIONNEL**

Sommaire

01 Tout savoir sur l'entretien de parcours professionnel P3

Connaître les conditions de déroulement P3

02 Passer à l'action P5

Se préparer à l'entretien de parcours professionnel P5

Fiche pratique P6

Support de préparation à l'entretien de parcours professionnel P7

Opco ep
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

1. TOUT SAVOIR SUR **L'ENTRETIEN DE PARCOURS PROFESSIONNEL**

L'entretien de parcours professionnel est réglementé par le Code du travail (article L.6315-1). Il concerne tous les salariés, quels que soient leur contrat de travail (y compris en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage), leur ancienneté et la taille de leur entreprise.

Connaître les conditions de déroulement

Objectifs et périodicité

L'entretien de parcours professionnel est l'occasion :

- **Au cours de la 1ère année suivant votre embauche puis, au moins tous les quatre ans,** d'échanger sur vos compétences et qualifications, de faire le point sur votre parcours dans l'entreprise, de connaître vos besoins de formation et souhaits d'évolution ;
- **Tous les huit ans,** de s'assurer que vous avez sur la période considérée :
  - bénéficié des entretiens de parcours professionnels prévus,
  - suivi au moins une action de formation,
  - et / ou obtenu tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle, bloc de compétences),
  - et / ou progressé au plan salarial ou professionnel.
- **Au retour de certaines absences ou congés**, d'échanger sur les conditions de reprise d'activité et sur vos éventuels besoins en formation. Les périodes concernées sont par exemple les suivantes :
  - congé de maternité ou d'adoption, le cas échéant, à l'issue d'un congé supplémentaire de naissance,
  - congé parental d'éducation ou temps partiel ayant le même objet,
  - congé de proche aidant,
  - congé sabbatique,
  - arrêt de travail pour longue maladie,
  - mandat syndical (cet entretien doit notamment permettre de recenser les compétences que vous avez acquises et de préciser les modalités de valorisation de votre expérience en tant que représentant du personnel).
- **Dans les deux mois qui suivent la visite médicale de mi-carrière,** de faire également le point (en plus des thématiques habituelles) sur vos besoins d'adaptation ou d'aménagement de vos missions et de votre poste de travail, mais aussi de prévenir les situations d'usure professionnelle et d'échanger sur vos souhaits de mobilité ou de reconversion ;
- **Au cours des deux années qui précèdent votre 60e anniversaire,** de discuter des conditions de votre maintien dans l'emploi et des possibilités d'aménagements de fin de carrière envisageables (passage à temps partiel, retraite progressive, cumul emploi-retraite…).

> → **À noter**
>
> **La périodicité des entretiens de parcours professionnels est de 4 ans au maximum** mais votre entreprise peut décider de les réaliser plus fréquemment, par exemple tous les 2 ans. Un accord collectif (d'entreprise ou de branche) peut aussi prévoir une autre périodicité (sans excéder 4 ans) et adapter les modalités d'appréciation du parcours professionnel des salariés.

PROGRESSION SALARIALE OU PROFESSIONNELLE : COMMENT S'APPRÉCIE-T-ELLE ?

La notion de progression salariale ou professionnelle n'est pas définie par la loi. Pour le ministère du Travail, une telle progression s'apprécie à la fois au niveau individuel (progression du salarié dans la hiérarchie, nouvelles responsabilités, changement de métier…) et au niveau collectif (augmentation décidée par l'entreprise, valeur du point rehaussée sur décision de la branche professionnelle…).

DANS LES ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Si vous n'avez pas bénéficié au cours des huit années écoulées des entretiens de parcours professionnels prévus et d'au moins une formation « non-obligatoire »*, votre employeur est tenu de créditer votre compte personnel de formation (CPF) de la somme de 3 000€. Ce versement est appelé abondement « correctif ». L'entreprise doit vous en informer.

* formation non obligatoire : formation autre que celle qui conditionne l'exercice d'une activité ou d'une fonction, en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires.

Organisation et contenu

- **Chaque entreprise définit les conditions de déroulement des entretiens de parcours professionnels en respectant trois impératifs :**
  - **La périodicité** des entretiens et leurs objectifs respectifs,
  - **L'organisation** des entretiens sur le temps de travail, en les distinguant de l'entretien d'évaluation,
  - **La personne chargée de conduire l'entretien** qui peut être votre manager, le dirigeant, le gestionnaire des ressources humaines… selon les équipes et les moyens dont dispose votre entreprise.
- **L'objet de l'entretien est d'échanger sur vos compétences et qualifications, votre parcours professionnel, vos besoins de formation et vos souhaits d'évolution professionnelle.** Mais aussi de vous informer sur les différents modes d'accès à la formation et à la qualification : modalités d'activation de votre compte personnel de formation (CPF), possibilités d'abondement de ce compte par l'entreprise, conseil en évolution professionnelle (CEP), bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience (VAE)…

- **Généralement, l'entretien professionnel se décline en 3 phases :**

1 — Synthèse du parcours professionnel du salarié

- Expériences passées ;
- Activités exercées dans l'entreprise et compétences associées (y compris les missions particulières telles que les missions de tuteur ou de représentant du personnel) ;
- Actions de formation suivies, certifications obtenues ;
- Difficultés éventuelles rencontrées…

2 — Échanges autour des axes de développement de l'entreprise / des souhaits d'évolution du salarié

- Projets de développement de l'entreprise et besoins en compétences correspondants ;
- Évolution possible ou prévisible des emplois ;
- Souhaits de changements (nouvelles missions, nouveau poste, reconversion interne ou externe…)

3 — Échanges autour des conditions de mise en œuvre de son projet professionnel

- Adéquation avec les axes de développement de l'entreprise ;
- Moyens mobilisables en interne pour le mettre en œuvre (formation, mobilité, VAE…) ;
- Ressources externes disponibles…

Des points complémentaires seront abordés lors de l'entretien de seconde partie de carrière (réalisé après votre 45e anniversaire) ou de dernière partie de carrière (dans les 2 ans précédant votre 60e anniversaire) : voir la fiche pratique en annexe.

Opco ep
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

2. PASSER À L'ACTION

Se préparer à l'entretien de parcours professionnel

Pour des échanges constructifs, bien préparer votre entretien est indispensable

Généralement, vous êtes prévenu suffisamment à l'avance par votre employeur et un support d'entretien à compléter vous est remis (voir la fiche pratique en annexe).

- **Prenez le temps de faire le point sur votre situation professionnelle** (missions qui vous intéressent le plus, principales difficultés rencontrées, souhaits de collaborer avec d'autres services ou collègues, besoins d'adaptation de vos missions ou de vos conditions de travail…),
- Informez-vous sur les **conditions de déroulement de l'entretien** (lieu, date, durée…) et **préparez vos questions**.

> **→ À noter**
>
> Pour vous aider à préparer cet entretien, si vous travaillez dans une entreprise de moins de 300 salariés, vous pouvez bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle (CEP). Cet accompagnement gratuit et personnalisé, présent sur l'ensemble du territoire, peut vous aider à prendre du recul sur votre situation et à identifier vos besoins de formation et / ou vos souhaits d'évolution professionnelle. Pour plus d'informations sur le CEP, les sites officiels mon-cep.org et avenir-actifs.org sont à votre disposition.

Lors de l'entretien, soyez confiant : rappelez-vous qu'il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation !

Un conseil : illustrez vos propos par des exemples concrets afin de bien préciser vos besoins et vos attentes, et posez toutes les questions qui vous semblent utiles.

Exemples :

- Quelles sont les possibilités de formation ?
- Comment se passe la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?
- Comment utiliser mon compte personnel de formation (CPF) ?
- Des évolutions sont-elles prévues dans les prochains mois (création de poste, ouverture d'une nouvelle antenne, investissement dans le numérique…) ?

Et après ?

- À l'issue de l'entretien, un compte rendu des échanges vous est remis. Un document à dater, à signer et à conserver sans limitation de durée : tôt ou tard il peut vous être utile pour compléter votre curriculum vitae, faire une VAE, choisir une formation…
- Des pistes d'action ont été évoquées lors de l'entretien (organisation d'une formation, nouvelles missions…) ? Songez à suivre leur mise en œuvre. Sollicitez si nécessaire un échange complémentaire avec votre manager ou les services RH de votre entreprise pour faire le point !

FICHE PRATIQUE

Support de préparation à l'entretien de parcours professionnel

Vous allez bénéficier d'un entretien de parcours professionnel. L'objectif de cet entretien est de prendre du recul sur votre parcours, de faire le point sur vos compétences, vos qualifications, vos besoins de formation, d'échanger sur vos souhaits d'évolution, d'envisager un projet professionnel ou de formation en lien avec les besoins de l'entreprise...

Il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation.

Un entretien de parcours professionnel, pour quoi faire ?

L'entretien de parcours professionnel permet d'aborder :

- vos **activités** actuelles ;
- vos **compétences** (maîtrisées et à développer) et vos qualifications ;
- vos **souhaits et / ou projets et leur faisabilité** ;
- vos **perspectives de mobilité, interne ou externe**, compte tenu des besoins de l'entreprise et de vos projets ;
- les **formations** déjà suivies ou à suivre ;
- les différentes **actions** pouvant contribuer à **développer vos compétences ou à élargir vos missions** (mobilité, tutorat…) ;
- les mesures permettant d'**accompagner la seconde ou la dernière partie de votre carrière** (transmission des compétences, adaptation des missions ou du poste de travail, aménagement du temps de travail, retraite progressive, mobilité ou reconversion professionnelle, cumul emploi-retraite, etc.).

C'est aussi l'occasion de vous informer sur les **conditions d'accès à une formation, à une qualification reconnue** (diplôme, CQP…) ou sur les moyens disponibles pour **élaborer un projet professionnel** : plan de développement des compétences, compte personnel de formation (CPF), période de reconversion, validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle… N'hésitez pas à demander des précisions sur ces dispositifs lors de l'entretien.

C'est enfin un moyen d'échanger sur les besoins de votre entreprise, ses projets, ses attentes.

Bien se préparer est essentiel

Une bonne préparation est le gage d'une vision claire de :

- votre expérience et des acquis issus de votre parcours professionnel ;
- vos points forts et difficultés éventuelles ;
- votre projet professionnel et ses conditions de réalisation.

Pour vous aider, appuyez-vous sur la fiche de préparation proposée à la suite. Notez les éléments qui vous semblent importants concernant votre vécu professionnel (votre expérience, vos compétences), vos centres d'intérêt et vos souhaits.

Cette fiche de préparation vous appartient. Rien ne vous oblige à la présenter à qui que ce soit. Elle reste votre propriété.

CONNAISSEZ-VOUS LE CEP ?

Vous souhaitez faire le point sur votre situation professionnelle ? Être accompagné afin d'élaborer un projet ? En discuter ou vérifier sa faisabilité ? Gratuit et confidentiel, le conseil en évolution professionnelle (CEP) est délivré par des opérateurs chargés de vous aider. Pour plus d'information et trouver les coordonnées du conseiller CEP le plus proche de chez vous, consultez le site officiel mon-cep.org ainsi que le site avenir-actifs.org.

FICHE PRATIQUE

Support de préparation à l'entretien de parcours professionnel

Faire le point sur votre parcours

Vos différents emplois avant votre entrée dans l'entreprise (votre expérience)

Les différentes fonctions (ou postes de travail) **occupées dans l'entreprise**

Les actions de formation suivies ces deux dernières années

Les qualifications / certifications (diplômes, titres, CQP…) **obtenus**

Les points forts de votre parcours / ce que vous avez appris (vos compétences, vos acquis…)

FICHE PRATIQUE

Support de préparation à l'entretien de parcours professionnel

Faire le point sur vos activités

Décrivez vos activités actuelles (appuyez-vous sur la fiche de poste si elle existe, le cas échéant sur des exemples concrets)

Dans votre poste actuel, quelles sont les activités sur lesquelles vous souhaitez / avez besoin de progresser ?

Quelles nouvelles activités vous intéresseraient (activités complémentaires, transmission des savoirs et des compétences, projet particulier…) ?

Avez-vous des souhaits d'évolution professionnelle ? Dans votre métier ou vers un autre métier ? Qu'est-ce que vous aimeriez faire ?

De quoi avez-vous besoin pour réaliser votre projet (bilan de compétences, formation…) **? Qu'est-ce qui est ou serait un frein à sa concrétisation** (absence de mobilité, contraintes personnelles…) **et comment le lever ?**

Opco ep
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

FICHE PRATIQUE

Support de préparation à l'entretien de parcours professionnel

Préparer la seconde ou la dernière partie de carrière

Si vous êtes à mi-carrière ou en dernière partie de carrière, des adaptations de vos missions ou de votre poste de travail vous semblent-elles nécessaires ?

Envisagez-vous une reconversion professionnelle à court ou moyen terme ? Si oui, quel(s) métier(s) envisageriez-vous d'exercer ?

Si vous êtes en fin de carrière, envisagez-vous des aménagements de votre temps de travail (temps partiel, retraite progressive…) **?**

OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES
DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

opcoep.fr

L'entretien de parcours professionnel - **Guide Salarié** - 19/03/2026 - Crédits photos : Christel Sasso et Romain Philippon – CAPA Pictures